République française Département des Vosges Arrondissement : NEUFCHÂTEAU **COMMUNE DE THUILLIERES**

Séance du jeudi 05 juin 2025

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 9

Pour : 2
Contre : 4
Abstentions : 3

Date de la convocation: 27/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Pierre BASTIEN,

Présents : Pierre BASTIEN, Nicolas DE MASSEY, Jacques GERARDIN, Nassera HERNJA, Yannick LASSAUSSE, Claudine PIERRE, François RIGOLLOT, Jean-Bernard TRINQUET

Représenté : Bastien LIMAUX par Jean-Bernard TRINQUET

Secrétaire de séance : Nassera HERNJA

DE_2025_13 : AVIS SUR LE PARC EOLIEN DES BAUMES

La société « Parc Eolien des Baumes » a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale aux fins d'implanter un parc éolien. Le projet éolien des Baumes est composé de 7 éoliennes culminant à 168,5 m en bout de palmes, de 3 postes de livraison de grutages, de câblage enterré, de chemins d'accès et de plateformes de grutage qui se répartissent ainsi 3 éoliennes sur la commune de Remoncourt, 2 sur la commune de Valfroicourt et 2 sur la commune de Rancourt.
Conformément au Code de l'Environnement, les communes concernées et les communes dans un rayon de 6 kms doivent statuer sur l'opportunité de ce projet.
De plus, cette demande d'autorisation environnementale fera l'objet d'une consultation du public d'une durée de 3 mois par voie électronique dite consultation parallélisée du 23 juin au 24 septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 4 voix contre, 2 voix pour et 3 abstentions**

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet éolien des Baumes

La secrétaire de séance

N. HERNJA

Le Maire

P. BASTIEN

MAIRIE DE THUILLIERES 88260 (Vosges)

AGEDI
Dépôt Sous Préfecture de Neufchâteau

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/06/2025
088-218804722-20250605-DE_2025_13-DE